



PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique

PLAN D'ENSEMBLE

4.1

Echelle 1/5000 ème	Elaboration du PLU approuvé le 25 mars 2019	Modification simplifiée n°1 approuvée le 3 février 2020	Modification simplifiée n°2 approuvée le 8 novembre 2023
-----------------------	---	--	---

Dossier d'approbation

ZONAGE

Zones urbaines:

- UA** Zone urbaine centrale historique
- UC** Zone urbaine multifonctionnelle à dominante d'habitat individuel
- Ui** Zone urbaine à vocation économique
- Uia** Secteur de constructibilité limité

Zones à urbaniser:

- AUo** Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation d'habitat

Zones agricoles:

- A** Zone agricole protégée
- Ae** Secteur avec activités économiques
- Ap** Secteur strictement protégé

Zones naturelles:

- N** Zone naturelle protégée
- NL** Secteur de sports et de loisirs

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

☐ Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Éléments protégés au titre de L 151- 23 du Code de l'Urbanisme

- 🌳 Trame verte
- 🌿 Zones humides
- Chênes

★ Changement de destination au titre de l'article L 151-11 du Code de l'Urbanisme

☁ Zone concernée par des ruissellements

--- Le changement de destination des commerces n'est pas autorisé au titre du R 151-37 4 du Code de l'urbanisme

Risque inondation (Novembre 2017)

- 🔴 Zone rouge: Rbds
 - 🔴 Zone rouge: R1
 - 🔴 Zone rouge: R2
 - 🔴 Zone rouge: R3
- Inconstructibles

Emplacements réservés

Affectation	Bénéficiaire	Côtes	Surface
ER1a	Commune	90m * 5,5m	470 m²
ER1b	Commune	34,5m * 15,5m	535 m²
ER2	Commune	164m * 3m	500 m²
ER3	Commune	75m * 3m	225 m²
ER4	Commune	64m * 6m	378 m²
ER5	Commune	107m * 3m	321 m²
ER6	Commune	145m * 10m	1227 m²
ER7	Commune	150m * 3m	450 m²
ER8	Commune	57m * 3m ; 163 m² ; 70m * 3m ; 213 m²	396 m²
ER9	Commune	35m * 8m	284 m²
ER10	Commune	73m * 3m	217 m²
ER11	Commune	26m * 13m	162 m²
ER12	Commune	60m * 23m	595 m²
ER13	Commune	105m * 1,5m	273 m²
ER14	Communauté d'agglomération	74m * 32m	1998 m²
ER15	Commune	38m * 8m	323 m²
ER16	Commune	25m * 15m	102 m²
ER17	Commune	27m * 3m	73 m²

MARGE DE REcul PAR RAPPORT AUX VOIES (en m):

Marge de recul par rapport à l'axe de la voirie

- Largeur de plateforme
- Habitations
- Autres constructions

➔ Intervalle d'application des marges de recul

